

ENTRE NOUS

*Bulletin municipal – Commune de VERDON
(24) - Décembre 2025*

Le Conseil Municipal de Verdon vous adresse ses vœux les plus sincères pour l'année 2026. Qu'elle soit synonyme de bonheur, de santé et de réussite pour vous et vos proches.

Le mot du maire

L'année 2025 a durement éprouvé notre commune avec la disparition de pas moins de 4 personnes.

Ce bulletin porte le souvenir de ces disparus, tous très attachés à la commune de Verdon, en particulier Annie Cantelaube, maire de 1983 à 2013 et Michel Vignau-Barranx 1^{er} adjoint de mars 1995 à 2013, puis maire de mars 2013 à 2014.

Leur abnégation, leur engagement à l'entretien, au développement et à la qualité de vie des habitants ont toujours été leur préoccupation dominante au service de la commune.

L'exemple de leur implication nous pousse à suivre la direction qu'ils ont initiée.

Au cours de cette nouvelle année 2026 nous continuerons à prendre soin de l'entretien des biens communaux (bâtiments, voirie, espaces verts,...) et de la qualité de vie des habitants.

Pour 2026 le conseil municipal vous souhaite une année la meilleure possible, dans la bonne humeur malgré l'ambiance morose nationale et internationale. Profitons également du plaisir de nous rencontrer et de l'intérêt que nous portons les uns aux autres.

Jean-Marie BRUNAT



Voirie

- Cette année, en délégation à la communauté de communes, toujours fauchage et éparages avec bouchage des nids de poules et consolidations des rives sur toutes nos routes.
- Mise en place de deux ralentisseurs pour sécuriser la partie rétrécie du centre bourg du côté du cimetière et du chemin du lavoir ;
- En investissement, réfection de 250 m de la couche de roulement de la route de St Germain en limite de commune.

Entretien bâtiments

Au cours de cette année 2025 les travaux d'entretien suivants ont été menés à bien :

- Peinture des portes de l'église et de la sacristie.
- Remplacement des volets en façade du bâtiment de la mairie (ceux de la mairie et de la salle de bain du logement communal)
- Réfection du sol et des murs des sanitaires de la mairie et de l'entrée de la pièce des archives.
- Mise en place d'une bâche sur le pignon sud de la halle. Nous sommes maintenant parés contre le mauvais temps pour nos réunions festives communales. Financement partagé entre mairie, amicale verdonnaise et verdonnaise sans fil.

Recensement



Un recensement de la population va avoir lieu à Verdon du 15 janvier au 14 février 2026. Cette opération intervient tous les cinq ans. C'est un élément important pour la vie de la commune, car c'est en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements que sont calculées les aides de l'état qui nous permettent d'ajuster nos budgets communaux.

Cette mission de recensement sera menée par un agent recenseur qui vous aidera comme d'habitude à remplir les questionnaires. Monsieur David MALAURIE, secrétaire de mairie, assurera ce travail.

Merci à chacun de vous de lui réserver le meilleur accueil.

Habitants (arrivées et départs)

- Départ de Nicole VIGNAU-BARRANX pour Bergerac, vente de sa maison.
- Arrivée de M. David Gérard EARL et de Mme Kathleen LOYACONO le 20 octobre 2025, citoyens américains du Texas qui ont acheté cette maison.
- Départ également de Lucy VANANCIE et Romain PETIT du lieu-dit Tamarelle à Monbrun pour Mouleydier.

Etat civil

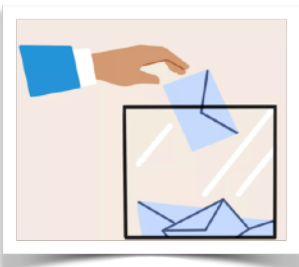
La commune de Verdon se trouve particulièrement endeuillée en cette année 2025

Le décès de Lars BJORKMAN au mois de février, celui de Michel VIGNAU-BARRANX en mars, celui de Annie CANTELAUBE en juin, et enfin celui de Brenda BIRTCHNELL le 30 novembre.

Chacun des défunts aimait à participer et se retrouver lors de nos réunions festives verdonnaises ; ils faisaient partie intégrante de notre petite communauté.

Ces évènements plongent les habitants de Verdon dans une grande tristesse.

Nos pensées sont dirigées vers les familles toutes appréciées dans notre cercle communal et amical.



Elections

Les électeurs sont convoqués aux scrutins des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026 pour renouvellement des conseillers municipaux et des conseillers communautaires (1 conseiller communautaire siègera à le CCBDP pour Verdon).

La réforme met fin au scrutin majoritaire plurinominal. Le scrutin de liste proportionnel aux élections municipales qui était déjà en vigueur dans les communes de 1000 habitants et plus est étendu aux communes dont la population est inférieure à ce seuil.

Cette réforme s'accompagne de la suppression dans les communes de moins de 1000 habitants de la faculté de présenter une candidature isolée. Suppression également de la possibilité de rayer ou ajouter des noms sur les bulletins de vote ; cela rendrait le bulletin nul et donc non comptabilisé.

La ou les listes devront comprendre désormais autant de candidats que de postes de conseillers municipaux à pourvoir, elles doivent être paritaires et respecter une alternance homme/femme.

Tous les détails sur le site du ministère de l'intérieur : urlr.me/wNfJPv

Cérémonie du 11 novembre 2025

En ce jour de commémoration de la victoire de la paix, jour de l'armistice et hommage à tous les morts pour la France, nous étions nombreux autour du monument aux morts à célébrer cet évènement.

Cette année nous avons eu la chance d'avoir un porte-drapeau dépêché par l'organisation « Le Souvenir Français ».

A l'issue de la cérémonie le pot de l'amitié nous a réunis à la salle communale de la mairie.



Amicale verdonnaise

En 2025, le traditionnel repas d'été s'est tenu le 20 juin. Cette année, les tables ont pu être installées sous les arbres grâce à une météo parfaite.

L'Amicale a participé à hauteur d'un tiers de la somme, à l'achat de la bâche relevable qui permettra une protection en cas de temps moins clément.

Comme chaque année, votre association participe avec la mairie au pot de fin d'année.

Un grand merci à toutes les personnes bénévoles qui participent au succès des divers événements. Toutes les nouvelles bonnes volontés seront accueillies à bras ouverts !

Très bonne année 2026 !

La présidente et le bureau de l'Amicale Verdonnaise



Ramassage des poubelles

Pour faire suite aux turbulences autour du syndicat SMD3 et du principe d'équité, celui-ci envisage de supprimer le porte à porte pour les 26 communes du département qui ont fait le choix de ce service. Cela dépendra de l'appel en justice et ne sera de toute façon pas effectif en 2026.



Rappel : La sortie des poubelles bacs noirs et jaunes doit s'effectuer la veille au soir des jours de passage, elles doivent être rentrées rapidement après le passage de la benne de collecte. Ceci pour la sécurité, en effet certains bacs sont reposés par le robot à moitié sur la chaussée, voire même couchés au sol. Merci de votre civisme.

Obligation légale de débroussailler

La Dordogne fait face à un risque récurrent de feux de forêt, particulièrement durant les mois d'été. Afin de limiter les incendies et protéger les biens, les personnes, et les écosystèmes, les autorités locales ont mis en place des règles strictes d'entretien des espaces boisés et des terrains privés. Ces obligations concernent tous les propriétaires de terrains, qu'ils soient publics ou privés, en zones exposées.

Les exigences légales

L'obligation de débroussailler s'applique dans les zones situées à proximité des forêts, des massifs boisés, ou des terrains cultivés. **Les**

propriétaires de terrains doivent réaliser des travaux de débroussaillage sur une distance de 50 mètres autour de leur habitation.

Cette distance peut être étendue selon les risques locaux et les décisions prises par les autorités municipales.

Les travaux doivent inclure l'élimination de tous les végétaux susceptibles de nourrir un incendie, tels que les

herbes sèches, les broussailles, les branchages et les arbres morts. Les haies doivent également être taillées et les arbres élagués à une hauteur minimale de 2 mètres entre le sol et les premières branches des arbres, afin de limiter la propagation d'un éventuel incendie vers la canopée, notamment ceux qui sont proches des bâtiments ou des routes. Cela permet ainsi de réduire la prise au feu des arbres et facilite également l'accès pour les secours en cas de besoin.

Les sanctions en cas de non-respect

En Dordogne, le non-respect de cette obligation peut entraîner des sanctions administratives et financières. Les municipalités peuvent, en cas de constatation d'une négligence, ordonner

des travaux d'office à la charge du propriétaire défaillant. Des amendes peuvent être appliquées en cas de non-exécution des travaux dans les délais prescrits, pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

Le rôle des autorités locales

Les communes jouent un rôle crucial dans la surveillance et l'application de ces règles. Elles sont responsables de la mise en place des mesures de prévention, telles que des campagnes de sensibilisation et des inspections régulières. En cas de détection de terrain mal entretenu, des agents municipaux peuvent intervenir et demander une régularisation dans un délai déterminé.

Les pompiers, quant à eux, sont souvent impliqués dans les actions de prévention et de contrôle. Ils peuvent participer à des journées de sensibilisation ou fournir des conseils techniques sur la manière de débroussailler efficacement.

Débroussailler ne veut pas dire défricher

Le débroussaillage consiste à éliminer la végétation basse, telle que les buissons et les herbes sèches, qui peuvent favoriser la propagation des incendies, tout en maintenant la diversité des sous-bois.

Cette pratique permet non seulement de réduire les risques d'incendie, mais elle améliore également la circulation de l'air et l'accessibilité des terrains. Elle participe à la préservation de la biodiversité locale, notamment en réduisant les risques d'invasions d'espèces nuisibles et en maintenant les habitats naturels des animaux. Elle permet notamment de mieux réguler les populations de sangliers en supprimant leurs refuges inaccessibles aux chiens de chasse et en facilitant la progression des chasseurs.



La vie à la bibliothèque

Au cours de cette année la bibliothèque a reçu plusieurs auteurs :

- Nuit de la lecture : le samedi 25 janvier Muriel ROMANA est venue nous présenter son livre « L'escadron volant » escouade d'espionnes créée par Catherine de Médicis.
- C'est le samedi 19 juillet qu'Isabelle Artige nous a présenté « Le Testament Maudit ». Ce livre raconte, à la manière d'un roman historique, l'Epopée mythique « **Des années terribles du château de l'HERM** », au travers de ses habitants en proie à des guerres fratricides.
- Bibliothèques en Folie : Nous avons accueilli Laurent Chauveton pour son livre « La combe aux truffes » qui fait mémoire des guerres de 39-45 et d'Algérie au sein d'une famille du Périgord. Puis des bénévoles ont lu des poèmes écrits par Joël Mansa.

A chacune de ces manifestations nous étions une bonne trentaine, partage convivial d'un apéritif entre participants et auteurs.

L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous informer qu'elle vient d'acquérir de nouveaux ouvrages pour les adultes et les enfants.

Il y a des prix littéraires, des romans régionaux, des récits historiques, des contes pour enfants, des albums pour les plus petits, mangas et des BD pour tous.

Nous vous invitons à venir chercher votre bonheur parmi ces pépites.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de la lecture qui, dans les temps difficiles que nous connaissons, permet l'évasion, ouvre des portes sur le monde, enrichit nos connaissances, en un mot, nous fournit un passeport vers la culture, que l'on y rentre par les canaux traditionnels ou par des portes plus étroites. Conscients de cette nécessité, nous participerons à la Nuit de la Lecture, le **Vendredi 23 Janvier à partir de 18h à la salle des Fêtes**, en accueillant un auteur de romans policiers mêlant des intrigues du Périgord et de l'Ecosse, M.Jean Pierre Drilhol. Nous vous y attendons !

En dehors de cette manifestation, la bibliothèque s'est inscrite à deux challenges : le premier est organisé chaque année depuis 24 ans par la BDDP et permet de se familiariser avec la littérature étrangère ; le second est une initiative du Salon du livre de Lalinde et promeut des ouvrages en lien avec notre territoire. Les ouvrages devront être lus avant le mois de Mai 2026 et donneront lieu à un vote désignant les auteurs vainqueurs.

Certes, il n'y a rien à gagner si ce n'est le plaisir de découvrir d'autres sensibilités et de partager ses coups de cœur avec un public nouveau. C'est cette aventure à laquelle nous vous invitons à participer. Les ouvrages de ces sélections seront mis à disposition des lecteurs pour une durée d'un mois et l'équipe de bénévoles organisera des temps d'échanges qui seront affichés à la bibliothèque.

Bonnes lectures !



Le livre de Verdon

Point de Situation sur « Le Livre de Verdon et de ses Habitants »

Voici bientôt 2 ans que je travaille sur « Le Livre de Verdon et de ses Habitants ». Je vous rassure, le projet n'est pas du tout abandonné, et la réalisation du livre avance bien, mais...à son rythme.

Où en est-on aujourd'hui, de manière très concrète ?

- J'ai rencontré 94% des familles de Verdon et j'ai recueilli les témoignages de toutes ces familles.

- Un certain nombre de rubriques ont, d'ores et déjà, été rédigées :

- La présentation générale de la commune. (Source, Wikipédia qui, sous la rubrique Histoire, indique : Néant).
- Le nom de Verdon.
- Le blason de Verdon
- Les plans et les cartes de Verdon.
- Les lieux dits de Verdon.
- Les grandes propriétés de Verdon. Le Château de Verdon. La Chartreuse de Monbrun. Le Tènement de « La Beaume »
- L'histoire du château de Verdon.
- L'histoire de la Chartreuse de Monbrun.
- La création de la commune en 1790.
- Les maires de Verdon depuis l'origine.
- Le gisement préhistorique de La Mérigode.
- Les meuliers de Verdon.
- La cuisine périgourdine. (Sélection de quelques recettes et spécialités de Verdon)

- Le contact a été pris avec l'éditeur pressenti pour les aspects matériels du livre.

Les rubriques, en cours de rédaction, qui sont à poursuivre.

- L'Église / Le cimetière / L'école / La mairie.
- Le petit patrimoine (Les séchoirs à tabac. Le Lavoir. La Tuilerie. Les Moulins. Les fours à pain. Le(s) calvaire(s). La balise aérienne. Etc.)
- Les petites histoires de Verdon, en complément des témoignages recueillis auprès de chacun.
- La présentation générale de l'ensemble des maisons de Verdon, en complément de la présentation des maisons faites par chacun.
- Les archives de la mairie ont été répertoriées.
- D'une manière générale, l'étude des archives prend plus de temps que je ne pensais. Les archives de la mairie sont un peu en désordre. La consultation des archives départementales à Périgueux n'est pas simple.

Ce qui reste à faire.

- Approfondir l'étude des archives. Consulter les archives de l'Evêché (?)
- Travailler sur « la Vie à Verdon Avant » la mécanisation et l'arrivée du tracteur. Les années 40, 50 voire 60 (Ceci va prendre du temps).
- Les photos des habitants de Verdon, donc de vous, en accompagnement des interviews qui ont été faites.

Avec l'hiver qui arrive, je vais pouvoir travailler de façon plus régulière sur le Livre. L'une de mes difficultés va être de faire le tri parmi tous les documents et les témoignages dont je dispose. Je ne vais garder qu'une petite partie des informations en ma possession. Ceci concerne notamment « La Vie Avant ». J'ai par exemple plus de 20 pages concernant la culture du Tabac.

En conclusion, le projet continue d'avancer, la structure du Livre est en partie définie, je dispose déjà de beaucoup d'informations. Mais j'en trouve régulièrement de nouvelles, qui me paraissent intéressantes.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez avoir des précisions sur l'avancement du projet, ou, surtout, si vous avez des informations qui pourraient être intéressantes pour le Livre. Merci pour votre patience.

François de La Loge.

NB : Je ne peux pas vous indiquer, à ce stade, à quelle date sortira le livre...

Culture

Exposition « Éphémère » Monbrun 2025

Vous vous souvenez certainement de l'installation de toiles triangulaires colorées par l'artiste Elsa Tomkowiak dans l'église de Verdon en 2017.

Cette année, dixième anniversaire de la Biennale Éphémères, l'Association Les Rives de l'Art a proposé à 10 artistes de créer des oeuvres d'art dans des lieux du patrimoine (château de Monbazillac, barrage de Mauzac, médiathèque de Prigonrieux, Pavillon des Recettes à La Force, Musée du Tabac à Bergerac).

A Verdon, l'artiste Shigeko Hirakawa a investi les pelouses et le bassin de la chartreuse de Montbrun avec deux oeuvres : Le fou du Vivier et Molécule O2.

Pour en savoir plus : <https://lesrivesdelartarchives.com/biennales-ephemeres/>

L'association remercie Mme et M. Delalogue, le maire et les conseillers municipaux pour leur aide précieuse lors des montage et démontage des oeuvres.

